



HORIZON 2015

REVUE ÉLECTRONIQUE MENSUELLE D'INFORMATION ET D'ANALYSE D'AFRICA 21 SUR LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DURABLE DE L'AFRIQUE AU SEIN DE LA GENÈVE INTERNATIONALE

Edito

Le mois de juillet 2014 apparaît comme décisif pour l'avenir du Programme de développement pour l'après 2015 de l'ONU. En effet, le Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable vient de rendre sa copie. Après les derniers ajustements, 17 propositions ont été couchées sur le papier. De même, le 4ème dialogue de l'Assemblée générale sur le Mécanisme de facilitation technologique a permis de faire le point sur le type d'arrangement qui est considéré dans ce domaine.

Suite à la 5ème et dernière session du Comité intergouvernemental sur le financement du développement durable (4-8 août 2014), le cycle d'élaboration de l'Agenda post-2015 va se poursuivre, par la phase de négociation proprement dite, au regard de la 69ème session de l'Assemblée générale qui commence le 16 septembre 2014.

La Genève internationale, compte tenu des institutions qu'elle héberge, sera fortement mobilisée dans cette phase devant mener à l'adoption du Programme de développement de l'ONU.

Les pays africains, appelés à être des bénéficiaires majeurs des initiatives développées dans cette enceinte de la diplomatie multilatérale (santé, travail décent, environnement, commerce et développement, droits de l'homme, économie verte, transfert de technologie, programmes de renforcement des capacités, etc.) devront être en mesure de pouvoir intégrer la nouvelle matrice onusienne, ainsi que de mobiliser les financements mis en place dans ce cadre. Les programmes nationaux devront à la fois intégrer la dynamique post-2015, mais aussi opérer des ajustements parallèles –et souvent complémentaires– liés à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Pour ce faire, une appropriation poussée des deux agendas, parallèlement à l'établissement de passerelles et synergies possibles, devra se faire afin de rentabiliser au maximum les efforts et atteindre les objectifs escomptés de développement –durables–, de montée en puissance et d'indépendance de l'Afrique.

Sommaire

Edito p. 1

New York: le processus en cours de l'Agenda de développement post-2015

2e Forum politique de Haut niveau p. 2
13e session du Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable p. 2
4e Dialogue de l'Assemblée générale sur la facilitation technologique p. 3
Débat thématique de haut niveau de l'Assemblée générale sur la promotion des investissements en Afrique et de son rôle catalyseur pour achever les objectifs de développement de l'Afrique, incluant ceux du NEPAD p. 4

De la Genève Internationale et de ses organisations

ODD1 – Mettre fin à la pauvreté sous toute ses formes partout : publication du dernier rapport sur le développement humain du PNUD p. 5
ODD2 – Eliminer la faim, achever la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable : convergence entre sécurité alimentaire et commerce agricole : la dernière mise à jour du Codex Alimentarius p. 6
ODD3 – Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges : 20e Conférence internationale sur le Sida à Melbourne en Australie p. 7
Publication par l'OMS de nouvelles données pays concernant les MNT p. 8
ODD5 – Assurer l'égalité des genres et donner les moyens/responsabiliser les femmes et les filles: question de genre, ODD, Genève internationale et Afrique, quel état des lieux pour quelles perspectives ? Par Dr Alioune Dione P. 9
ODD9 – Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation : vers une politique d'industrialisation durable pour l'Afrique par Dr. Jihene Malek p. 11
ODD11 – Faire des villes et des établissements humains inclusifs, surs, résilients et durables : un monde durable ne sera pas possible sans la gestion du risque de catastrophe p. 13
ODD15 – Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, de l'utilisation durable des forêts, combattre la désertification, arrêter et inverser la dégradation des terres et la perte de la biodiversité : Convention sur le Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction : la 65ème Session du comité permanent p. 15
ODD 17 – Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable: les négociations post-Bali et l'agenda post-2015 p. 16

Eclairage

Maximiser le potentiel : les synergies entre l'Agenda 2063, les Objectifs de développement durable et la Genève internationale, par Julien Chambolle p. 19

Abréviations/Veille documentaire/Agenda/Annonces/Sponsor, pp. 23-24

New York: le processus en cours de l'Agenda de développement post-2015



2^e Forum politique de Haut niveau

Le 2^e Forum politique de Haut niveau a eu lieu du 30 juin au 9 juillet 2014 sous les auspices du Conseil économique et social (ECOSOC) à New York. Les réunions ministérielles se sont déroulées dans le cadre du Segment de haut niveau du 7 au 9 juillet 2014.

Le thème du Forum 2014 portait sur comment « atteindre les OMD et ouvrir la voie à un programme de développement ambitieux pour l'après-2015, incluant les ODD ». Près de 193 Etats membres étaient présents, ainsi que les organisations internationales, la société civile et le secteur privé.

Cet événement a permis de balayer tous les thèmes et dimensions liés à l'élaboration du Programme de développement post-2015 de l'ONU dans le cadre de dialogues réunissant toutes les parties prenantes (thèmes liés aux ODD, mise en œuvre, financement, transfert de technologie, renforcement des capacités, adaptation au contexte régional, pays à statut particulier, etc.).

Le dernier jour, une Déclaration ministérielle a été adoptée. Ce document synthétise le processus en cours de formulation de l'Agenda de développement post-2015 de l'ONU. Il rappelle l'engagement des pays développés à respecter leurs promesses en matière d'Aide Publique au Développement (APD) à hauteur de 0,7% de leur PIB. Il met en exergue que « l'élimination de la pauvreté [est] le plus grand problème mondial et un impératif indispensable du développement durable; elle sera au centre du programme de développement pour l'après 2015 ». Il confirme que la 3^e Conférence sur le financement du développement durable aura bien lieu en juillet 2015. Il met en avant la fonction du futur Mécanisme de facilitation technologique ainsi que les rôles essentiels de la science, de la technologie, de l'innovation, du transfert et de la diffusion de technologies écologiquement rationnelles. Enfin, selon le paragraphe 27 de la Déclaration, le Forum politique de haut niveau, successeur de la Commission du développement durable, devra à partir de 2016, et sur des bases régulières et volontaires, effectuer le suivi de la mise en œuvre des engagements pour la réalisation des Objectifs de développement durable, en incluant tous les acteurs concernés (pays développés et en développement, organisations internationales, etc.).

Sources :

[Déclaration ministérielle du forum politique de haut niveau sur le développement durable organisé sous les auspices du Conseil sur le thème «atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et ouvrir la voie à un programme de développement ambitieux pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable»; ECOSOC, New York, 9 juillet 2014.](#)

[L'ECOSOC et le Forum de haut niveau sur le développement durable s'engagent à établir un programme de développement pour l'après 2015 « fort ambitieux et inclusif » ; ECOSOC, New York, 9 juillet 2014.](#)

[Compte-rendu de la deuxième réunion du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, 30 juin - 9 juillet 2014, Bulletin des négociations de la terre; IISD, New York, 12 juillet 2014.](#)

13^e session du Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable

Cette dernière session du Groupe de travail ouvert, qui a eu lieu du 14 au 18 juillet 2014, a permis d'adopter la liste finale de propositions concernant

les Objectifs de Développement Durable (ODD) qui seront présentés en septembre prochain à l'Assemblée générale de l'ONU.

Voici la liste définitive :

- ODD1 – mettre fin à la pauvreté sous toute ses formes partout;
- ODD2 – éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable;
- ODD3– assurer une vie saine et promouvoir le bien être à tous les âges;
- ODD4– assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie pour tous;
- ODD5– assurer l'égalité des genres et donner l'autonomisation des femmes et les filles;
- ODD6– assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et des conditions sanitaires pour tous;
- ODD7– assurer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous ;
- ODD8– promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et le travail décent pour tous;
- ODD9– construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation;
- ODD10– réduire les inégalités au sein et entre les nations;
- ODD11– faire des villes et des établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables;
- ODD12– assurer des modes de consommation et de production durables;
- ODD13– prendre des mesures urgentes pour combattre le changement climatique et ses effets;
- ODD14– préserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour un développement durable;
- ODD15– protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, de l'utilisation durable des forêts, combattre la désertification, arrêter et inverser la dégradation des terres et la perte de la biodiversité;
- ODD16– promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, assurer l'accès à la justice pour tous et construire des institutions effectives, responsables et inclusives à

tous les niveaux;

- ODD17– renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable (incluant le financement, la technologie, le renforcement des capacités, le commerce et les questions systémiques : cohérence des politiques et institutions, partenariats multi parties, données, suivi et responsabilité).

Lors des débats, la Libye, pour le compte du Groupe Afrique, a rappelé l'importance du principe de responsabilité commune mais différenciée et à mis en avant que les Etats africains attendaient que la mise en œuvre des ODD prennent en compte « *les différentes réalités, capacités et niveau de développement* ».

Sources :

[Document final - Groupe de travail à composition sur les objectifs de développement durable ; GTO, New York, 19 juillet 2014.](#)

[Résumé de la 13e session du Groupe de travail de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable; IISD, New York, 22 juillet 2014.](#)

4^e Dialogue de l'Assemblée générale sur la facilitation technologique

Il s'agissait de la dernière réunion (23 juillet 2014) avant la soumission d'un rapport au Président de l'Assemblée générale dans le courant de l'été. Ouverte aux Etats membres, au secteur privé et à la société civile, elle avait pour but de discuter des arrangements pour un mécanisme de facilitation afin de promouvoir le développement, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement.

Quatre propositions ont fait l'objet d'échanges :

- fournir une meilleure information et élaborer une cartographie des activités de facilitation existantes grâce à une plateforme électronique de connaissances;
- améliorer la cohérence et la synergie entre les activités de facilitation existantes par la création d'un centre d'information en ligne basé sur les initiatives mises en œuvre et les réseaux dans différents domaines thématiques à l'exemple des mécanismes de coordination inter-agences des Nations Unies tels que UN-Water ou UN-Energy;
- poursuivre les analyses des besoins et des insuffi-

sances de la technologie pour y faire face;

- établir un Mécanisme de facilitation technologique de l'ONU basé sur :
 - un fonds de développement technologique pour renforcer la recherche mondiale et permettre aux pays en développement d'être plus actifs en matière de transfert de technologie ;
 - un réseau de transfert de technologie et de centres d'information et d'innovation reposant sur les structures déjà existantes ;
 - un réseau d'universités et de centres de recherche et d'innovation ;
 - des programmes de développement des capacités et des plateformes de partage des savoirs ;
 - des partenariats public-privé incluant les systèmes de propriété intellectuelle et de licences ;
 - une structure de gestion et de coordination de l'ONU intégrant des mécanismes de coopération régionaux et sous-régionaux ainsi que des unités de coordination nationales.

Si les deux premières propositions font consensus, les deux dernières en revanche sont l'objet de controverses, en particulier sur la création d'un Mécanisme de facilitation technologique. La création d'une telle structure est soutenue par le G77 et la Chine alors que l'Union européenne, les USA, le Japon, le Canada et l'Australie jugent prématurée une telle initiative. Afin d'avancer sur la question, la présidence du Dialogue a décidé d'inclure dans le futur rapport une proposition de résolution à soumettre à la 69^e Assemblée générale de l'ONU afin que celle-ci tranche sur la question.

Sources :

[Site Internet Plateforme de savoir sur le développement durable: Dialogue 4 - arrangements possibles pour renforcer la facilitation technologique.](#)

[Notes des co-moderateurs sur le 3e Dialogue concernant les arrangements possibles en matière de facilitation technologique pour promouvoir le développement, le transfert et la dissémination de technologies propres et environnementalement sûres; Assemblée générale de l'ONU, New York, 4 juin 2014.](#)

[Les suggestions faites par les participants en ce qui concerne les fonctions d'un mécanisme possible de la facilitation de la technologie, document d'information par le Secrétariat pour la quatrième Dialogue le 23 juillet 2014; Dialogues sur la technologie de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, avril-juin 2014.](#)

[L'Assemblée générale des Nations Unies conclue les dialogues structurés sur la facilitation technologique; IISD, New York, 23 juillet 2014.](#)

Débat thématique de haut niveau de l'Assemblée générale sur la promotion des investissements en Afrique et de son rôle catalyseur pour achever les objectifs de développement de l'Afrique, incluant ceux du NEPAD

Un débat de haut niveau sur la promotion des investissements en Afrique et son rôle dans la réalisation des OMD y compris à travers les activités du NEPAD, était organisé à New York au sein de l'Assemblée générale le 17 juillet 2014. Ce que l'on retiendra en particulier de cet événement, à travers l'adoption d'une résolution sur la mise en œuvre du NEPAD, furent les encouragements portant sur :

- un effort accru des Etats africains concernant la lutte contre le sida, le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies infectieuses ;
- la promotion de la transformation du secteur informel en secteur formel en Afrique (transparence, stabilité, prévisibilité, respect des droits de la propriété);
- l'accélération vers l'objectif de la sécurité alimentaire et la réalisation des infrastructures locales et régionales ;
- au niveau international, que l'on « continue d'appuyer les mesures prises pour éliminer la pauvreté et la faim, créer des emplois et réaliser le développement durable en Afrique », et en particulier la continuité des allègements voir des suppressions de la dette des Etats africains à travers les initiatives existantes, ainsi que l'effectivité des engagements en matière d'Aide Publique au Développement (APD).

Sources :

[Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international; Assemblée générale de l'ONU, New York, 20 juin 2014.](#)

[L'Assemblée générale appelle à tenir compte des priorités du NEPAD et de l'Afrique dans la formulation des Objectifs de développement pour l'après 2015; Assemblée générale de l'ONU, New York, 17 juillet 2014.](#)

De la Genève internationale et de ses organisations

Proposition ODD1 – Mettre fin à la pauvreté sous toute ses formes et partout



Publication du dernier rapport sur le développement humain du PNUD

A Tokyo, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) vient de rendre public son dernier rapport sur le développement humain dans le monde, intitulé cette année : « *maintenir les progrès du développement humain : réduire les vulnérabilités et construire la résilience* ». Plusieurs éléments marquants ont particulièrement retenu notre attention à un peu plus d'un an de la période de référence des OMD (2000-2015).

1,2 milliards de personnes vivent avec 1,25 US\$ ou moins par jour dans le monde (indicateur de référence de la pauvreté extrême).

L'indice de pauvreté multi-dimensionnelle du PNUD révèle que 1,5 milliards de personnes dans 91 pays en développement vivent dans la pauvreté avec un accès limité à la santé, à l'éducation et de mauvaises conditions de vie en général (la majorité en Asie du sud).

Près de 800 millions d'autres sont en situation de fragilité et peuvent retomber dans la pauvreté.

Classement de l'IDH au niveau mondial, des extraits illustratifs :

Catégorie IDH très élevé	Catégorie IDH élevé	Catégorie IDH faible
1. Norvège 0,944	55. Libye 0,784	183. Sierra Leone 0,374
2. Australie 0,933	63. Île Maurice 0,771	184. Tchad 0,372
3. Suisse 0,917	71. Seychelles 0,756	185. Rép. Centrafricaine 0,341
4. Pays Bas 0,915	90. Tunisie 0,721	186. RDC 0,338
5. USA 0,914	93. Algérie 0,717	187. Niger 0,337

La situation des populations avec le plus faible indice semble s'améliorer à un rythme plus élevé que les années précédentes, d'après les experts du PNUD. De ce fait, l'écart avec les pays des catégories supérieures se réduit. Ainsi, par exemple, le Zimbabwe a connu la plus grande amélioration grâce à une augmentation significative de l'espérance de vie de 1,8 ans entre 2012 et 2013. De l'autre côté, les plus fortes baisses des valeurs d'IDH sont à mettre au compte de la Centrafrique et de la Libye, deux pays qui traversent des situations difficiles.

Cependant, si l'écart entre les nations diminue, celui de l'inégalité des revenus augmente dans le monde. En outre, l'écart d'IDH homme/femme persiste (il est de 8% en moyenne).

Les crises financières, les fluctuations des prix des denrées alimentaires, les catastrophes naturelles et les conflits violents sont autant de facteurs aggravant la situation des pays et nécessitant par ailleurs une réponse collective mondiale. En outre, il faut cibler les populations les plus à risque comme les femmes, les enfants, les peuples autochtones ou les personnes âgées, dont 80% au niveau mondial n'ont pas accès à la protection sociale alors qu'elles sont les plus touchées par les situations de handicap.

C'est pourquoi, l'accent doit être mis sur l'accès à des services sociaux de base, selon un traitement inégal des populations, c'est-à-dire avec plus de ressources et de services pour les pauvres, les exclus, les marginalisés, afin de les rendre plus autonomes. Le plein emploi reste le levier de sortie de la pauvreté avec des dividendes sociaux importants qui dépassent largement le simple individu pour offrir plus de stabilité sociale et de cohésion. En outre, le rapport indique que, quel que soit le niveau de développement du pays, un système de protection sociale de base peut être mis en place comprenant un système de retraite et une assurance chômage.

Sources :

[Rapport sur le développement humain 2014, PNUD, New York, 24 juillet 2014.](#)

[2.2 billion people are poor or near-poor, warns 2014](#)

[Human Development Report on vulnerability and resilience; UNDP, New York, 22 July 2014.](#)

[Latest Human Development Index shows overall slowdown in growth; UNDP, New York, 24 July 2014.](#)

[Helen Clark: Speech at the Global Launch of the 2014 Human Development Report; UNDP, Tokyo, 24 July 2014.](#)

ODD2 – Eliminer la faim, achever la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



Convergence entre sécurité alimentaire et commerce agricole : la dernière mise à jour du Codex Alimentarius

Le commerce de denrées alimentaires s'élève chaque année autour de 200 milliards US\$. Créé en 1963, sous la responsabilité conjointe de la FAO et de l'OMS, la Commission du Codex Alimentarius (ou Code alimentaire) vise à protéger la santé des consommateurs et à garantir le respect de pratiques loyales dans le commerce des aliments à travers l'édiction de normes alimentaires, de lignes directrices et de codes d'usages internationaux.

L'influence de ses travaux va au-delà de ces deux organisations. Par exemple, les normes du Codex peuvent servir de base légale pour le règlement de litiges auprès de l'OMC concernant les produits agricoles et alimentaires.

La mise en œuvre des propositions d'ODD n°2 « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture du-

nable », n°8 « promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et le travail décent pour tous » et n°12 « assurer des modes de consommation et de production durables » est concernée par les activités de la Commission.

La 37e session s'est déroulée du 14 au 18 juillet 2014 à Genève et a statué sur les points suivants devant servir de références mondiales :

- limites maximales de résidus de pesticides dans les produits alimentaires commercialisés (exemple : une limite de 0,02 mg/kg pour l'herbicide diquat dans les bananes ou les fèves de café) ;
- niveaux maximum pour les fumonisines (moisissures toxiques) dans le maïs et les produits du maïs (4 mg/kg dans les grains de maïs crus et à 2 mg /kg dans la farine et le tourteau de maïs) ;
- limites maximales autorisées pour l'arsenic inorganique (présent à l'état naturel) dans le riz poli (la Commission du Codex Alimentarius recommande de ne pas dépasser 0,2 mg/kg d'arsenic dans le riz) ;
- limites maximales de plomb dans les préparations pour nourrissons (La Commission du Codex Alimentarius recommande de ne pas dépasser 0,01 mg par kg dans les préparations pour nourrissons prêtes à utiliser) ;
- limites maximales autorisées pour les additifs alimentaires (substances ajoutées aux aliments destinés à la consommation humaine ou animale tels que les conservateurs qui permettent de maintenir la fraîcheur des aliments, les antioxydants qui évitent le rancissement, les stabilisants qui favorisent le mélange des ingrédients, mais aussi les colorants, les aromatisants et les édulcorants). La Commission du Codex Alimentarius a recommandé un grand nombre de limites maximales pour divers additifs alimentaires dans des aliments comme les pâtes fraîches, le poisson surgelé ou fumé, les légumes surgelés ou fermentés, et les préparations en poudre pour nourrissons ;
- normes pour le fruit de la passion, le durian et l'okra (nouveaux critères de qualité, de poids minium et d'étiquetage) ;
- norme pour les produits frais et surgelés à base de coquilles St Jacques et de pétoncles crus ;
- médicaments vétérinaires (effets négatifs potentiels pour la santé humaine de certains médica-

ments vétérinaires chez les animaux producteurs d'aliments tel que certains antimicrobiens et activateurs de croissance) ;

- code d'usages en matière d'hygiène pour les épices et les herbes aromatiques séchées (en matière de pratiques d'hygiène et de conditionnement).

Sources :

[Site Internet du Codex Alimentarius](#)

[Commission du Codex Alimentarius - Genève, 14-18 juillet 2014; FAO, Genève.](#)

ODD3- Assurer une vie saine et promouvoir le bien être à tous les âges



20^e Conférence internationale sur le Sida à Melbourne en Australie

12'000 scientifiques, chercheurs, activistes et autres se sont retrouvés à Melbourne en Australie dans le cadre de la 20^e conférence internationale sur le sida. La communauté internationale se montre très ambitieuse sur ce sujet comme l'illustre la cible proposée par le Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable qui table de mettre fin à l'épidémie de sida d'ici 2030 (cible 3.3).

Aujourd'hui, 39 millions de personnes vivent avec le sida dans le monde, mais 19 millions ne le savent pas d'après l'ONUSIDA. 2,1 millions de nouvelles personnes ont été infectées et 1,5 millions en sont mortes. L'Afrique est le premier continent touché par l'épidémie avec 24,7 millions d'adultes et d'enfants concernés.

L'ONUSIDA a présenté dans le cadre de cet événement son « Gap report » qui donne à la fois des données sur l'épidémie, mais qui traite également des populations laissées de côté dans l'accès au dépistage et au traitement. On apprend qu'en Afrique subsaharienne 90% des personnes qui connaissent qu'elles sont porteuses du virus ont ensuite fait la démarche et ont accédé à une Thérapie antirétrovirale (TAR). Les recherches montrent également que 76% de ces personnes, sous TAR, ont atteint une suppression virale (elles ne sont plus susceptibles de transmettre le virus à leurs partenaires sexuels). Pour chaque augmentation de 10% de la couverture du traitement, les chercheurs ont constaté une baisse de 1% des nouvelles infections parmi les personnes vivant avec le sida. L'ONUSIDA est satisfaite du succès rencontré concernant les efforts pour améliorer l'accès à la thérapie antirétrovirale : en 2013, 2,3 millions de personnes supplémentaires ont pu avoir accès aux médicaments, soit au total pour cette même année, 13 millions de personnes sous traitement (contre 1,3 millions en 2005). Le nombre de décès a ainsi diminué de 20% entre 2009 et 2012, ce qui a fait dire au Directeur exécutif de l'ONUSIDA, Michel Sidibé : « nous avons fait plus dans les trois dernières années que dans les 25 autres qui se sont écoulées ». Cependant, il regrette les difficultés qui ont des conséquences importantes dans la lutte contre la maladie, engendrées par les lois anti homosexuelles en Afrique ou par l'explosion des drogues intraveineuses en Russie.

Selon la communauté des chercheurs, si l'épidémie est éradiquée d'ici 2030, se seront 18 millions de nouvelles contaminations qui seront évitées et 11,2 millions de morts en moins entre 2013 et 2030. 15 pays seulement, représentent dans leur ensemble 75% des 2,1 millions de nouvelles infections de l'an passé, dont en Afrique, l'Afrique du sud, le Nigéria et l'Ouganda qui à eux seuls cumulent 48% du total des nouvelles infections. En outre, des pays sont très en retard dans la lutte contre le sida, faute d'accès aux soins et du taux élevé de nouvelles infections comme au Nigéria, en République centrafricaine, en RDC ou encore au Soudan du sud.

« La question de savoir si vous pouvez vivre ou mourir ne devrait pas dépendre de l'accès à un test VIH » a déclaré Michel Sidibé, Directeur exécutif de l'ONUSIDA. Il a en outre ajouté : « Une mise à niveau plus intelligente est requise pour combler l'écart entre les gens qui connaissent leur statut VIH et ceux qui ne le connaissent pas, entre les gens qui peuvent obtenir des services et les gens qui ne le peuvent pas, et entre les gens qui sont protégés et ceux qui sont punis ».

C'est pourquoi l'Organisation a lancé la nouvelle initiative 90-90-90 qui devra être effective d'ici 2020. Il s'agit, d'ici à cette année butoir, de réduire les nou-

velles infections de 90%, les cas de stigmatisation et de discrimination de 90% et la mortalité liée au sida de 90%.

Selon certains experts il faudrait entre 5,5 et 9 milliards US\$ par an pour atteindre cet objectif. Le Global Fund, le GAVI alliance et d'autres organismes seraient mis largement à contribution. Cependant, les risques de sous financement sont réels d'après ces experts.

Pour mettre en œuvre cette démarche, une autre initiative a été présentée visant à garantir l'accès aux diagnostics. Il s'agit d'améliorer les capacités des laboratoires pour que les personnes vivant avec le virus puissent recevoir des services de traitement de haute qualité. L'ONUSIDA, l'OMS, l'Initiative Clinton pour l'accès à la santé, la Société africaine pour la médecine de laboratoire (ASLM), l'UNICEF et le Plan d'urgence du Président américain pour la lutte contre le sida (PEPFAR) soutiennent ce projet. Il table que 90% des personnes contaminées soient au courant de leur état et qu'elles aient tout au long de leur vie un accès facilité aux tests pour surveiller les niveaux de contamination dans leur corps.

Des innovations ont également été présentées lors de la Conférence comme une application pour téléphone mobile de détection au virus.

De son côté, l'OMS a présenté les nouvelles lignes directrices consolidées sur la prévention du sida, le diagnostic, le traitement et les soins à destination en particulier des populations les plus vulnérables.

Enfin, la Conférence a accouché d'une déclaration. Dans la Déclaration de Melbourne, les délégués ont exprimé leur forte préoccupation concernant l'homophobie et les préjugés. Ils appellent à l'abrogation des lois répressives et des pratiques discriminatoires et de stigmatisation, à une plus grande tolérance et signalent que 80 pays sont concernés par cette question. En outre, ils demandent que les professionnels de la santé respectent leur devoir éthique de soigner les personnes de manière impartiale.

Sources :

[UNAIDS and partners launch initiative to improve HIV diagnostics; UNAIDS, Melbourne/Geneva, 23 July 2014.](#)

[AIDS 2014 closes in Melbourne; UNAIDS, Melbourne/Geneva, 25 July 2014.](#)

[VIH : 19 millions des 35 millions de séropositifs dans le monde ne savent pas qu'ils sont infectés - ONUSIDA; Centre d'actualité de l'ONU, 16 juillet 2014.](#)

[Diana Mendoza: AIDS Conference Mourns the Dead, Debates Setbacks; IPS News, Melbourne, 25 July 2014.](#)

[Carole Assignon: les recherches sur le sida avancent; DW, 25 juillet 2014.](#)

[Antigone Barton : AIDS 2014: Financing the new global HIV treatment vision – advocacy and economics; Science Speaks: HIV & TB News, A project of the Center for Global Health Policy, July 23, 2014.](#)

Publication par l'OMS de nouvelles données pays concernant les MNT

Les Maladies Non Transmissibles (MNT) sont au cœur de l'Agenda de développement post-2015 de l'ONU. Les MNT, notion générique, recouvrent différents types de maladies dont les maladies cardiaques et l'hypertension, l'obésité, le diabète, le cancer et les pneumopathies chroniques. On retrouve leurs mentions dans la proposition d'objectif 3 « assurer une vie saine et promouvoir le bien être à tous les âges » et en particulier dans les cibles 3.4 « d'ici 2030 réduire d'un tiers les morts prématurées liées aux MNT à travers la prévention et le traitement, et promouvoir la santé mentale et le bien-être », 3.5 « renforcer la prévention et le traitement contre l'abus de substance, incluant les drogues et l'usage nocif de l'alcool », ou encore 3.9 « d'ici 2030 réduire de manière substantielle le nombre de morts et de malades liés aux déchets chimiques et aux pollutions atmosphériques, hydrique, à la pollution et à la contamination des sols ». Il faut également y ajouter les moyens de mise en œuvre 3.a, 3.b et 3.d portant sur la Convention cadre sur le contrôle du tabac, sur la recherche et les traitements médicaux liés aux MNT et sur le renforcement des capacités des pays en développement sur la gestion des risques liés à la santé.

L'OMS a mis à jour début juillet 2014 ses données en matière de MNT pour 194 pays. On retiendra plusieurs éléments clés :

- 95% des pays sondés ont un département ou un service ministériel chargé des MNT ;
- la moitié ont un plan et un budget pour lutter contre les MNT ;
- de plus en plus de pays sont sensibles à cette problématique ;
- chaque année 38 millions de décès liés aux MNT sont constatés à travers le monde, dont 28 millions dans les pays en développement et les MNT sont responsables de 16 millions de décès prématurés (survenant avant l'âge de 70 ans).

Lors de la conférence de presse de présentation de ces nouveaux chiffres, la Directrice générale de l'OMS a déclaré « *je ne constate pas un manque de volonté. Je constate un manque de capacité à agir, surtout dans les pays en développement (...)* les dernières données dont nous disposons montrent que 85% des décès prématurés dus aux MNT surviennent dans les pays en développement. Les problèmes que posent ces maladies sont considérables ».

Rappelons que lors de l'Assemblée mondiale de la santé de 2013, les 194 Etats membres de l'OMS ont adopté un Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles courant sur la période 2013-2020. L'objectif principal de ce plan est de réduire de 25% la mortalité prématurée par MNT d'ici 2025 en particulier dans les pays en voie de développement.

Sources :

[WHO: Noncommunicable diseases country profiles 2014.](#)

[L'OMS insiste sur la nécessité pour les pays de renforcer l'action contre les maladies non transmissibles; OMS, Genève/New York, 10 juillet 2014.](#)

ODD5- Achever l'égalité des genres et donner les moyens/responsabiliser les femmes et les filles



Question de genre, ODD, Genève internationale et Afrique: quel état des lieux pour quelles perspectives ? Par le Dr. Alioune Dione

Les inégalités de genre constituent un indicateur pertinent de l'état de développement dans le monde et à travers les nations (elles sont de loin la forme d'iné-

galité la plus répandue). Il permet de juger l'efficacité des actions publiques menées par les pouvoirs publics nationaux et multilatéraux en la matière. En effet, c'est une question transversale car parcourant toute la dignité de la nature humaine et tous les secteurs de développement. Si l'on considère les données et statistiques, on constate que le tableau n'est pas reluisant. Le rapport « *Women, Business and the Law 2014* » de la Banque mondiale montre au plan global qu'au moins 90% des 143 économies couvertes par l'étude étalent au moins une restriction légale basée sur le genre.

Toutefois, en Afrique des progrès au plan institutionnel ont été obtenus, au regard de l'ODD 3 (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes). Des pays ont fait de grandes avancées à l'instar du Sénégal et du Rwanda même si le plus grand nombre est toujours à la traîne. En revanche les inégalités et les problèmes perdurent en matière de pauvreté, de violence, d'accès aux droits reproductifs et d'éducation. Seulement 2 pays sur 130 dans le monde ont atteint la cible des ODD sur l'égalité d'accès à l'éducation à tous les niveaux et l'Afrique demeure la région où les filles sont le plus exclues de l'école (26% en 2012 d'après le Secrétariat de l'ONU).

Au demeurant la résolution de ce fléau appelle à des actions stratégiques et opérationnelles, thématiques et sectorielles à la fois. C'est pourquoi, le processus d'élaboration des ODD et notamment la proposition d'ODD 5 « *assurer l'égalité des genres et donner l'autonomisation des femmes et les filles* » (ainsi que toutes les cibles disséminées à travers les autres ODD) a pris à bras le corps cette problématique. Une base légale solide existe déjà au niveau international comme la Convention sur l'élimination de la discrimination sous toutes ses formes envers les femmes, l'Agenda 21, la Déclaration et le Programme d'action de Pékin (1995), etc. Des outils de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation ont été posés à travers UN-Women et le Conseil des Droits de l'Homme à Genève. Cependant le problème majeur reste l'opérationnalité des obligations internationales par tous les acteurs.

Place des inégalités de genre dans les objectifs de développement durable.

Deux dimensions plus ou moins différentes sont perceptibles à travers les 17 Objectifs de développement durable, à savoir une prise en compte des inégalités de genres de manière particulière, et une prise en compte de manière systémique, générale et diffuse. Pour le premier cas, l'enjeu est de taille car il

s'agit de résoudre les inégalités au niveau domestique comme à l'international en promouvant l'autonomisation des femmes et des filles. Quand au second cas, tous les ODD laissent apparaître trois concepts clés : « inclusif », « équitable », « plein » concernant les biens et services.

Dans la première considération, aussi bien lors de la conception que du suivi des OMD que de celle de l'élaboration des ODD, les données, indices et indicateurs sont à l'origine des planifications effectuées lors des ateliers thématiques d'élaboration. Toutefois, ces éléments sont dans beaucoup de cas neutres et n'intègrent pas en amont les spécificités au plan thématique. Néanmoins, la transversalité du genre devrait être intégrée dans le processus de mise en œuvre si une véritable conscience de son caractère diffus est appréhendée par les différents acteurs des politiques publiques de développement.

Ces indices et indicateurs montrent que beaucoup d'efforts supplémentaires doivent être consentis à l'endroit de la gent féminine pour assurer un développement inclusif et durable. En effet, les inégalités de genre reflètent aussi les disparités au regard de l'accès aux infrastructures de base : eau potable et assainissement, infrastructures de transport, de stockage, de conservation et de transformation des produits locaux, électricité et aménagements hydro-agricoles.

C'est pourquoi la seconde considération met l'accent sur des éléments perçus comme des sources majeures d'inégalité et d'inefficience dans la contribution à la croissance économique, car ils impactent davantage les conditions de vie des femmes que celles des hommes dans la création et la pérennisation des entreprises. C'est pourquoi l'équité et l'égalité de genre sont ressenties sur le taux de sous emploi qui est établi à 32% pour l'ensemble des populations en activité, avec une légère disparité chez les femmes actives 37% et 27% chez les hommes, mais aussi sur les inégalités dans la répartition des revenus. Or le commerce comme moteur de croissance pour la création d'emplois décents est une des approches pertinentes des ODD. Dans beaucoup de pays, l'emploi formel représente moins de 15% de l'ensemble des emplois les mieux payés. L'emploi informel (et en particulier dans le domaine agricole) par contre est plus courant, et sera plus accessible pour les femmes (exigeant moins de compétence, moins convoité par l'homme, mal payé, etc.). L'emploi informel non agricole, dominé par les services est essentiellement occupé par l'homme (construction, transport...).

Si l'on considère que le commerce doit au préalable s'appuyer sur des conditionnalités telles que l'accès à la terre, au crédit, à la technologie et la résolution de la situation défavorable des institutions sociales et économiques (ménages, marchés, gouvernement), on voit toute la pertinence des ODD 7, 9 et 12 respectivement sur les questions d'énergie, d'infrastructure et de consommation.

Perspectives de résultats escomptées

La volonté politique des décideurs publiques est la principale caution de la mise en œuvre.

Par son caractère diffus (ODD 3, 6, 7, 11, 12 entre autres), l'intégration du genre dans les thématiques exige un bon mécanisme de suivi si l'on sait que les inégalités concernent particulièrement la femme.

En outre, l'étude "*Can Africa Claim the 21st Century*" publiée par la Banque mondiale et cosignée par la CEA, BAD et l'AERC indique que la promotion de l'éducation et la formation des femmes, leur accès aux intrants productifs tels que la terre, le crédit, la technologie, leur permettrait une économie de temps et contribuerait à la génération d'un taux de croissance annuel de 7% indispensable pour réaliser les OMD en Afrique. Or ces dispositions sont actuellement préconisées par les ODD. Il faudra alors intégrer le rôle économique du travail non rémunéré. Il faut aussi stabiliser la volatilité du marché en offrant un filet de sécurité sociale de base afin de produire la force de travail dans le court et long terme en générant du capital social (confiance, responsabilité, coopération et réciprocité).

Sources:

Africa 21

[Women, Business and the Law 2014 Removing Restrictions to Enhance Gender Equality: World Bank & IFC, Washington, September 2013.](#)

[Can Africa Claim the 21st Century? World Bank, Washington, March 2000.](#)

[Nadia Hijab: quick Entry Points to Women's Empowerment and Gender Equality in Democratic Governance Clusters: UNDP, New York, 2007.](#)

ODD9- Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation



Vers une politique d'industrialisation durable pour l'Afrique, par le Dr Jihene Malek

Chaque année, la communauté internationale et les pays africains célèbrent une journée de l'industrialisation de l'Afrique. Cette dernière, décrétée par les Nations unies le 20 novembre, permet d'aborder les problèmes liés au développement industriel inclusif et durable.

En amont des préparatifs de cette journée, la publication du document final des propositions du Groupe de travail ouvert sur les ODD, le 19 juillet 2014 nous amène à nous pencher sur cette question à la lumière de son importance dans le processus du développement socio-économique durable et de la lutte contre la pauvreté en Afrique.

Dans ce cadre, le développement durable tant souhaité ne peut être atteint sur la base d'une industrie assez faible dont les limites sont les suivantes : concentration des activités économiques dans les secteurs d'extraction et des produits de base, fragmentation dans la remontée de filières industrielles, liens intersectoriels limités entre le secteur primaire et les autres secteurs, peu d'ancrages aux chaînes de valeurs mondiales, etc. Pour l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel (ONUDI) ces aspects constituent autant d'obstacles à surmonter que la politique d'industrialisation inclusive et durable devra intégrer dans son champs d'actions parallèlement aux deux piliers suivants:

- l'équité sociale et l'inclusion, matérialisées en ce sens par la création d'emplois décents;
- la durabilité environnementale.

Si cette approche trouve ses fondements dans le Sommet de la terre de 1992 (la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et l'Agenda 21), les travaux subséquents de la Commission du développement durable ainsi que le Plan d'action de Johannesburg de 2002 (section II), les suites de Rio+20 ont remis sur la table cette question à la lumière notamment des travaux du Groupe de travail ouvert sur les ODD mais aussi à travers la Déclaration de Lima adoptée lors de la Conférence générale de l'ONUDI de 2013.

Dans le cadre des discussions de New York, c'est sous la proposition d'ODD 9 que l'on retrouve cette problématique: « construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation », mais aussi la proposition d'ODD 17 (avec le titre suivant: « renforcer les moyens de mise en œuvre et dynamiser le partenariat mondial pour le développement durable »). Ainsi, on assiste au niveau international à une convergence d'intérêts à laquelle l'Afrique, par effet d'aubaine -la nécessité de créer une industrie de transformation et de l'autre d'intégrer les dimensions d'inclusion et de durabilité- pourrait bénéficier aussi bien au niveau de l'accès au financement que du transfert de technologie, tout comme du renforcement des capacités.

Actuellement, le continent africain, s'est fixé une série de priorités pour le développement, dont la promotion de l'industrialisation, la diversification de ses économies et la création de valeur ajoutée (et de manière sous-entendue d'emplois inclusifs).

Or, selon l'UNECA, l'industrialisation de l'Afrique a été faible et incohérente durant la période 1980-2009. Si la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB a légèrement augmenté en Afrique du Nord, de 12,6 % à 13,6 %, en revanche, elle a chuté de 16,6 % à 12,7 % dans le reste du continent. De ce fait, la crédibilité de la politique industrielle africaine est conditionnée par les changements structurels associés à une réallocation des ressources du secteur de l'agriculture vers l'industrie. Cette transition structurelle a besoin d'être accompagnée d'une phase de rattrapage liée au volet environnemental. Cette trajectoire de rattrapage que l'Afrique a pour but de réussir à transformer son économie de manière durable, en utilisant et en adaptant aux conditions locales des technologies écologiquement rationnelles existantes, et en appliquant des innovations technologiques autchtones. Ces aspects constituent autant d'actions

étatiques palliant aux différents échecs de marché afin d'instaurer une politique d'industrialisation durable.

Les propositions d'ODD qui influenceront l'industrialisation inclusive et durable

Outre les propositions d'ODD 9 et 17 susmentionnées, l'industrialisation inclusive et durable peut être appréhendée à la lumière des conditions cadres que constituent « (...) l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous » (proposition d'ODD 7).

A ce titre, si l'aspect environnemental prend tout son sens, il apparaît également que la proposition relative à la « *promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et le travail décent pour tous* » (n° 12) est appelée à jouer un rôle clef. Au niveau global, les négociations climatiques constituent par ailleurs un véritable tremplin pour une industrialisation plus respectueuse de l'environnement (proposition d'ODD 13: « *prendre des actions urgentes pour combattre le changement climatique et ses impacts* »).

Au regard de la problématique relative à l'inclusion dans le développement industriel, la proposition d'ODD 8 (« *promotion d'une croissance économique, plein emplois et emplois productifs et travail décent pour tous* ») illustre l'importance de la création d'emplois, du travail décent et de la parité salariale pour un travail comparable.

Les défis et perspectives de la politique d'industrialisation face aux changements climatiques

Plusieurs perspectives s'offrent pour le continent africain afin de poursuivre un développement industriel fondé sur une faible intensité énergétique, de faibles émissions de carbone et des technologies propres. Pour cela des efforts en matière d'innovation et d'optimisation des processus sont en cours.

En outre, devenir un fournisseur compétitif au niveau mondial d'énergies renouvelables est une opportunité pour le continent africain dans les domaines suivants en particulier : énergies solaire, éolienne et thermique. En même temps, des opportunités de partenariats commerciaux stratégiques sont possibles avec les pays engagés dans la transition énergétique concernant le transfert de technologie et de savoir-faire. Autant de perspectives pour le continent africain afin de faciliter sa transition vers une économie verte qui tient compte des aléas

environnementaux. C'est dans ce sens que s'inscrit l'initiative du Président américain Barak Obama « Power Africa » (qui vise à doubler le nombre de personnes ayant accès à l'électricité en Afrique Sub-saharienne) ou encore le Plan solaire méditerranée de l'UPM.

L'importance des chaînes de valeur mondiale pour le développement des politiques d'industrialisation durables

Face à l'émergence des chaînes de valeur mondiales, une politique d'industrialisation durable appropriée est essentielle tout en tenant compte des enjeux de la fragmentation géographique des processus de production. Celle-ci, considérée comme un prolongement du mouvement de division internationale du travail en fonction des avantages comparatifs, remodèle les orientations des stratégies d'industrialisation durable en Afrique. Cette stratégie s'approprie les instruments essentiels pour suivre les orientations des chaînes de valeur mondiale, à savoir : accroître l'efficacité à travers l'approvisionnement ou la production à moindre coûts, la pénétration de nouveaux marchés ou l'accès à une main d'œuvre bon marché, l'expertise technologique et l'apprentissage ou l'acquisition d'expérience.

Dans ce contexte, l'économie circulaire a toute sa place. Selon la Fondation Ellen MacArthur, il s'agit d'un « *terme générique pour une économie industrielle qui est à dessein réparatrice et dans laquelle les flux de matériaux sont de deux sortes : les matériaux biologiques, susceptibles de réintégrer la biosphère, et les matériaux techniques, destinés à être revalorisés sans entrer dans la biosphère* ». De ce fait, la transition vers un modèle économique circulaire en Afrique est essentielle afin d'éviter l'augmentation des coûts environnementaux de production d'eau, d'énergie, de métaux, de gestion désordonnée des déchets issus de la chaîne de production et des émissions de polluants.

En outre, compte tenu de leur implication dans les flux du commerce international, le rôle des chaînes de valeur mondiales doit également être appréhendé à la lumière des négociations dans le cadre du cycle de Doha à l'OMC. Néanmoins, force est de constater que faute d'avancées suffisantes dans le cadre multilatéral (incluant l'ensemble des 160 membres) compte tenu du lien avec l'agriculture et l'Accès au Marché pour les Produits non Agricoles (AMNA), les négociations poursuivent la voie dite « plurilatérale » depuis le 8 juillet 2014, c'est-à-dire entre 14 membres représentant 86% du commerce

mondial de ces biens. Si l'Afrique n'est pas représentée dans les négociations, le caractère systémique des chaînes de valeur, le rattachement escompté dans le cadre du cycle de Doha et le principe de la Nation la plus favorisée suffisent en soi à susciter l'intérêt du continent.

Globalement, si l'Afrique connaît un développement limité de son processus d'industrialisation à vocation environnementale, elle pourrait bénéficier du même coup, grâce à la coopération internationale des derniers procédés et savoir-faire en vigueur, ainsi que de financements liés à la promotion de l'économie verte et à la stimulation de la recherche scientifique. Toutefois, certaines priorités nécessitent davantage d'amélioration au niveau local, à savoir : l'instauration d'une culture du volontarisme économique (en tenant compte de l'espace de politique au regard des engagements internationaux, notamment de l'OMC), le financement des investissements et la promotion d'un climat des affaires plus compétitifs pour l'attractivité des investissements étrangers.

Sources:

[L'agenda de développement de l'après 2015; UNECA.](#)

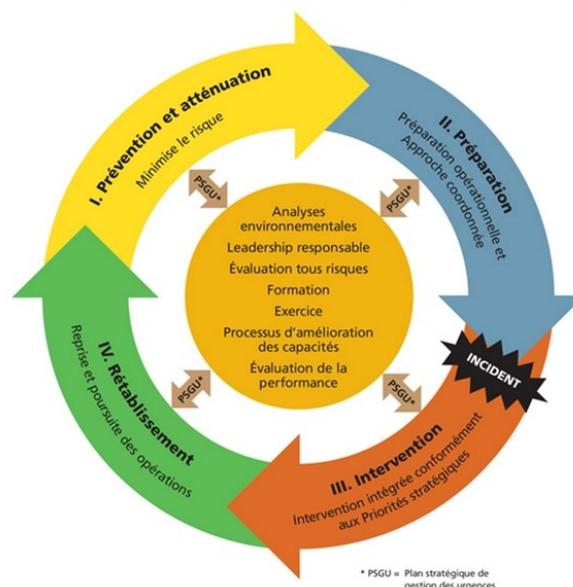
[Déclaration de Lima, vers un développement industriel inclusif et durable; 15e Conférence générale de l'ONUDI, 2-6 décembre 2013.](#)

[Rapport économique sur l'Afrique 2013, tirer le plus grand profit des produits de base africains: l'industrialisation au service de la croissance, de l'emploi et de la transformation économique; UNECA, Addis Abeba, mars 2013.](#)

[Azevêdo welcomes launch of plurilateral environmental goods negotiations; WTO, 9 July 2014](#)

[Site Internet de la Fondation Ellen MacArthur](#)

ODD11- Faire des villes et des établissements humains inclusifs, surs, résilients et durables



Un monde durable ne sera pas possible sans la gestion du risque de catastrophe

La notion de risque est une question multiforme: en effet, le risque peut être d'origine humaine (catastrophe industrielle, nucléaire, pollutions diverses, etc.) ou naturelle (tremblement de terre, inondations, tempête, feu de forêt, etc.).

Les 14 et 15 juillet a eu lieu la première session du Comité préparatoire à la 3^e Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes. Cette réunion, réunissant 600 personnes au Palais des Nations à Genève, portait sur deux points essentiels.

Premièrement, il a été question de l'application du Cadre d'action de Hyogo aux niveaux national et régional et de sa mise en œuvre à travers l'importance des partenariats, du partage d'information et d'expérience, le financement et des mécanismes d'intervention d'urgence. Ces sujets serviront de base pour la mise à jour du Cadre lors de la 3^e Conférence.

L'intégration de cette problématique au sein de l'Agenda de développement de l'ONU pour l'après 2015 et sa cohérence avec le Cadre était le 2^e élément majeur abordé lors de cet événement. A ce sujet, l'approche de réduction des risques de catastrophe est un élément fondamental pour assurer le développement durable des sociétés humaines, en particulier concernant les effets du changement climatique.

A ce titre, plusieurs éléments contenus dans la dernière proposition d'ODD font référence à la gestion

des risques, en particulier dans l'ODD 11, « *faire des villes et des établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables* » :

- Cible 11.5 « *d'ici 2030 réduire significativement le nombre de morts et le nombre de personnes affectées. Réduire de Y% le niveau de perte économique dans le PIB causé par des catastrophes incluant celles liées à l'eau, avec un centrage sur les pauvres et les personnes en situation vulnérable* »;

Mise en œuvre :

- Cible 11.b « *d'ici 2020, augmenter par X% le nombre de villes et d'établissements humains ayant adoptés et mis en œuvre des politiques intégrées et des plans pour une meilleure inclusion, efficacité des ressources, atténuation et adaptation au changement climatique, résilience aux catastrophes, développer et réaliser en conformité avec la mise à jour du Cadre de Hyogo, une gestion holistique à tous les niveaux des risques de catastrophe* »;
- ODD 13 « *prendre des mesures urgentes pour combattre le changement climatique et ses effets* » et en particulier la cible 13.1 « *renforcer la résilience et les capacités d'adaptation aux dangers relatifs au climat et aux catastrophes naturelles dans tous les pays* ».

Plusieurs interventions de délégués de missions africaines permettent de discerner quelles sont les enjeux pour le continent sur la question. La République Démocratique du Congo a demandé des mesures de compensation pour les dommages causés. Elle a aussi argué pour plus de coopération et de prévention des conflits. La Gambie a rappelé que l'Afrique était le continent le plus vulnérable, y compris aux effets du changement climatique. De son côté, le Niger a dit que les grands désastres sont liés essentiellement aux sécheresses et aux inondations, avec des implications sur la sécurité alimentaire, la perte de biodiversité et la dégradation environnementale. Le nouveau Cadre de Hyogo devra être cohérent et pragmatique ; les Etats africains attendent une aide en matière de renforcement des capacités et de financement, pour s'attaquer aux risques de catastrophe. Pour ce faire, ils s'appuient sur le principe des responsabilités partagées et de la solidarité entre les nations. Le Tchad, qui se prononçait au nom du G77 et de la Chine, a donné des chiffres pour mieux comprendre l'ampleur de l'enjeu : en 2000, les dommages causés par les catastrophes avaient coûté 1300 milliards US\$, touchant 2,5 milliards de personnes à travers le monde et tuant 1,1 millions de personnes (en 2013 ce montant s'élevait à 130 milliards de dollars uniquement pour les catastrophes naturelles selon une estimation de l'assureur Swiss Re). Pour finir, le Maroc a rappelé qu'il était

dans l'intérêt de la communauté internationale d'intégrer la dimension du risque, en particulier celle liée au changement climatique. Le délégué du royaume chérifien a regretté cependant que le Cadre d'action de Hyogo ne permette pas des évaluations périodiques et que le suivi ait été marginalisé.

Sources :

[Site Internet de l'événement : PrepCom 1: 14-15 July 2014.](#)

[First preparatory committee continues discussions on post-2015 framework for disaster risk reduction on second day of meetings; UNOG, Geneva. 15 July 2014.](#)

[Megan Rowling ; could targets make disaster risk reduction something to brag about? Thomson Reuters Foundation, 16 July 2014.](#)

ODD15- Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, de l'utilisation durable des forêts, combattre la désertification, arrêter et inverser la dégradation des terres et la perte de la biodiversité



Convention sur le Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction : la 65ème Session du comité permanent

La protection des ressources naturelles, qui constituent le socle du développement économique et social, est une préoccupation majeure pour tous les pays, en particulier les pays en développement ou émergents, dans lesquels les populations qui tirent leurs moyens de subsistance directement de la nature sont largement majoritaires.

En effet, au cours des dernières années, nous avons beaucoup entendu parler de commerce illégal d'espèces de faune et de flore sauvages ou de trafic illégal d'espèces sauvages. Dans ce cadre, d'où vient le caractère illégal de ce commerce ?

Avant la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction, signée à Washington le 3 mars 1973), le commerce international des espèces sauvages ne faisait l'objet d'aucune réglementation à l'échelle mondiale. En conséquence, à l'exception de certaines législations nationales et de quelques accords bilatéraux ou régionaux (tels que la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, signée à Alger le 15 septembre 1968), un Etat était libre de pratiquer avec tout autre Etat le commerce d'espèces de faune ou de flore sauvage, en quelque quantité que ce fût, et sans rendre compte de ce commerce à une instance internationale.

En Afrique de l'Est, la région qui enregistre le niveau

le plus élevé de commerce illégal de guépards vivants, ce trafic semble avoir un impact négatif sur les populations sauvages. Selon les données connues sur les confiscations réalisées en Somalie et en Ethiopie, le taux de mortalité des spécimens commercialisés illégalement et confisqués pourrait atteindre 70%.

C'est dans ce contexte que la 65^{ème} session du Comité permanent de la CITES s'est tenue à Genève du 7 au juillet 2014 sous le thème : « Commerce illégal d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ». Cette session a enregistré la participation record des experts internationaux.

Pour Roddy Gabel, responsable au service américain de la pêche et de la vie sauvage, « la 65^e session du Comité permanent de la CITES a ouvert la voie à de nouveaux progrès dans les efforts visant à améliorer l'efficacité de la Convention et, en particulier, à remédier à la crise actuelle du trafic des espèces sauvages, non seulement pour les espèces emblématiques comme l'éléphant et le rhinocéros, mais aussi pour des espèces moins connues, tel le pangolin, non moins dignes de notre attention. Les États-Unis sont encouragés par l'intérêt que les autorités des Parties à la CITES portent au trafic illégal des espèces sauvages, ainsi que par la qualité de la collaboration qui a régné à cette présente session ».

Les discussions ont porté essentiellement sur :

- l'interprétation et l'application de la convention;
- les dérogations et dispositions spéciales pour le commerce;
- l'application de la convention aux spécimens élevés en captivité et en ranch.

Des préoccupations particulières ont été portées à l'ordre du jour durant cette session, à savoir entre autres : le commerce illégal de bois précieux –bois de rose, la palissandre et l'ébène de Madagascar vers l'Asie, à travers l'Afrique de l'Est ; le commerce illégal de l'ivoire en Thaïlande, le trafic de corne de rhinocéros au Mozambique ; le commerce illégal de guépards entre l'Afrique de l'Est et le région du Golfe ainsi que le commerce illégal à grande échelle en Afrique et en Asie du pangolin.

D'autres questions ont été largement abordées au cours de cette réunion portant sur l'état des populations d'un certain nombre d'espèces. On citera en particulier: la suspension immédiate du commerce de scorpions empereurs du Ghana et des mesures visant à améliorer la gestion du commerce, le crocodile du Nil de Madagascar, les grenouilles de Madagascar, et à l'échelle mondiale, les requins, les raies Manta, les serpents.

En dehors du suivi des espèces, d'autres questions ont été abordées dont les nouvelles technologies médico-légales, de suivi et de marquage, le soutien opérationnel et le renforcement des capacités sur le terrain et les modalités d'hébergement du Secrétariat.

Au terme de cette session, le Secrétariat a recommandé que le Comité permanent encourage: « toutes les parties et surtout les Etats de l'aire de répartition des espèces de pangolins d'Afrique et d'Asie, à prendre note des inquiétudes relatives au commerce illégal de pangolins et de leurs parties et produits et à agir de toute urgence pour mettre en œuvre des mesures de lutte ». Il encourage également « les parties à engager des efforts d'éducation et d'information et à élaborer et mettre en œuvre des stratégies ou des programmes pour renforcer la sensibilisation des communautés concernant les pressions croissantes du commerce illégal de pangolins sur la nature et l'environnement et encourage le grand public à signaler toute activité illégale aux autorités compétentes pour enquête ».

Sources:

[CITES Standing Committee \(SC65\) conclusions: A focus on the front lines; CITES, Geneva, 14 July 2014.](#)

[Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.](#)

[La dimension internationale du commerce illégal des espèces sauvages, Justice environnementale et développement durable – Colloque mondial sur la primauté du droit en matière d'environnement, Présentation de John E. Scanlon, Secrétaire Général, Secrétariat de la CITES, Mardi 24 juin, Nairobi, Kenya.](#)

Proposition d'ODD 17 : renforcer les moyens de mise en œuvre et revitalisation du partenariat mondial pour le développement



Les négociations post-Bali et l'agenda post-2015

Adopté à l'issue de la 9^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC le 6 décembre 2013, le Paquet de Bali jetait les bases d'une revitalisation du cycle de Doha après plusieurs échecs ministériels et des années de léthargie.

Dans ce cadre, le Conseil général du 24-25 juillet a permis le faire le point sur les avancées au regard de ce paquet et plus largement du cycle de Doha.

Les points névralgiques suivants étaient à l'ordre du jour: agriculture, Accès au Marché pour les Produits non Agricoles (AMNA) et services.

La recherche de l'équilibre adéquat entre l'agriculture, l'Accès au Marché pour les Produits Non Industriels (AMNA) et les services suppose un ajustement aux textes de négociation de 2008 (bases communément acceptées comme étant « les projets de modalité » qui constituent le cadre de référence de futures disciplines et flexibilités).

Au regard de l'agriculture, l'attention s'est focalisée sur le thème central de la protection des programmes gouvernementaux de sécurité alimentaire nonobstant l'importance des autres thèmes du paquet de Bali (subventions à l'exportation, coton et administration des contingents tarifaires).

En ce qui concerne l'AMNA, compte tenu des récentes discussions au niveau des « pays qui appliquent la formule » des discussions sur les objectifs poursuivis se sont avérés nécessaires (notamment au regard du niveau d'ambition spécifique et des

liens avec les autres piliers susmentionnés). Des progrès ont été accomplis au regard du traitement spécial et différencié de telle sorte que les résultats de ceux-ci devront être présentés après la pause estivale.

Si ce panorama présenté par le Directeur général de l'OMC, Roberto Azevêdo, permet d'avoir une vue d'ensemble de l'état des lieux des négociations, deux thèmes clefs du paquet de Bali ont constitué le cœur des enjeux en juillet 2014 : la facilitation des échanges et les stocks publics à des fins de sécurité alimentaire.

La facilitation des échanges

Suite à l'adoption de l'accord sur la facilitation des échanges à Bali (dispositions prévoyant des procédures douanières plus rapides et plus efficaces grâce à une coopération effective entre les douanes et les autres autorités compétentes), les membres de l'OMC ont entrepris un examen juridique du texte, qui a abouti au document final le 15 juillet 2014. En vertu de la décision adoptée à Bali, ceux-ci doivent élaborer un Protocole d'amendement en vue d'insérer le nouvel Accord dans l'Annexe 1A de l'Accord sur l'OMC. L'Accord sur la facilitation des échanges entrera en vigueur une fois que les deux tiers des Membres auront achevé leur processus de ratification interne.

La section 2 dudit accord (dispositions relatives au traitement spécial et différencié pour les pays en développement membres et les pays les moins avancés membres) précise les conditions dans lesquelles « une assistance et un soutien pour le renforcement des capacités devraient être fournis pour aider les pays en développement Membres et les pays les moins avancés Membres à mettre en œuvre les dispositions du présent accord, conformément à leur nature et à leur portée ».

Cet aspect apparaît comme une composante essentielle pour que les pays africains puissent capitaliser sur les bénéfices escomptés de la facilitation des échanges compte tenu des coûts d'ajustements. De fait, il met avant l'importance de l'Aide pour le commerce dans ce domaine et donc de la coopération bilatérale, régionale et multilatérale.

Afin d'optimiser le potentiel de l'assistance technique conformément à la section 2, avec l'appui des coordinateurs de Groupe ACP, du Groupe africain et du Groupe des PMA, M. Azevêdo a présenté un nouveau Mécanisme de facilitation des échanges de l'OMC le 22 juillet 2014.

Ce mécanisme soutient les PMA et les pays en développement dans l'évaluation de leurs besoins spécifiques et l'identification des partenaires de développement potentiels qui pourraient les aider pour atteindre ces besoins

De même, en créant une plateforme de partage d'information pour la demande et l'offre de l'assistance technique liée à cet accord, il renforce la transparence.

Par ailleurs, le secrétariat de l'OMC soutien ce processus de liaison entre la demande et l'offre d'assistance technique, au regard notamment des fonctions de facilitateur que pourrait jouer le Directeur-général.

Finalement, des fonds pourront être obtenus dans les cas exceptionnels où un pays n'a pas obtenu l'assistance souhaitée, ceci malgré les tentatives.

Pour le Groupe africain, le Mécanisme pour la facilitation des échanges est une initiative louable en ce sens qu'elle constitue une réponse concrète à l'appel énoncé par les Chefs d'Etat et de gouvernement lors du Sommet de Malabo tenu du 20 au 24 juin 2014.

L'opérationnalisation du Mécanisme présuppose l'adoption du protocole susmentionné d'ici au 31 juillet 2014.

Les stocks publics à des fins de sécurité alimentaire

Fruit d'un accord de dernière minute entre les Etats-Unis et l'Inde qui a permis d'adopter le paquet de Bali, la question des subventions des stocks alimentaires est redevenue un enjeu essentiel de la phase actuelle des négociations du cycle de Doha.

Les dispositions pertinentes du paquet de Bali stipulent que les membres de l'OMC acceptent de ne pas porter devant l'organe de différends des affaires relatives à ces formes de subvention agricole des pays en développement pour une période de 4 ans pour autant que des conditions de notification et de transparence (incluant notamment le fait que les pays qui pratiquent cette forme de soutien agricole doivent avoir notifié leurs programmes préexistants) ainsi que celles relatives à l'anti-contournement et à la sauvegarde (en particulier que les programmes en question n'aient pas d'effet défavorable sur la sécurité alimentaire d'autres Membres) soient respectées.

Cette clause de paix temporaire (jusqu'à la 11^{ème} conférence ministérielle, soit en 2017) protège donc ce type de programmes gouvernementaux dans un con-

texte où les dispositions légales limiteraient cette possibilité (celles-ci limitent le niveau des subventions sujettes à 10% de la valeur de la production de chaque produit concerné sur la base de la référence des prix de 1986-88). En outre, elle ouvre la voie à un programme de travail devant mener à une solution définitive d'ici à la date susmentionnée.

Dans ce contexte, la position de l'Inde s'est exprimée comme suit lors du Conseil général du 24-25 juillet 2014: en l'absence d'une solution définitive à la question des stocks publics à des fins de sécurité alimentaire d'ici au 31 décembre 2014 au regard d'un calendrier précis de travail consacré à ce sujet dans le cadre de la Session spéciale du Comité sur l'agriculture, New Delhi (soutenu en ce sens notamment par Cuba, la Bolivie et le Venezuela ainsi que dans une certaine mesure par l'Afrique du Sud et le Zimbabwe) s'oppose à l'adoption du protocole sur la facilitation des échanges.

Malgré d'intenses consultations et des confessions organisées par le Directeur-général (avec les deux acteurs clés que sont les Etats-Unis et l'Inde), l'échec final est annoncé le 31 juillet à 21h, suite à des réunions de dernière chance convoquées par M. Azevêdo.

L'échec de juillet et les conséquences pour la phase post-Bali

Après des années de crise du fait de l'état léthargique du cycle de Doha, l'adoption du paquet de Bali avait été vue comme une avancée considérable pour le multilatéralisme commercial ceci dans un contexte de crise existentielle de l'OMC et de prolifération d'accords régionaux.

Dès lors, beaucoup d'espairs avaient été placés dans la phase post-Bali dans l'optique d'une revitalisation du cycle de Doha et de la crédibilité du système commercial multilatéral. Dans ce contexte, outre l'échec de l'adoption du Protocole sur la facilitation des échanges, cette question s'inscrit dans le logique de la crise du multilatéralisme.

Pour le Directeur-général de l'OMC, parallèlement au fait que les nations les plus petites (la plupart des Etats africains) sont les plus grandes perdantes vu qu'elles ont moins d'options (du fait de leur marginalisation accrue compte tenu des initiatives méga-régionales (comme le TTP et le TTIP) et plurilatérales (comme le TiSA et les négociations lancées le 8 juillet à l'OMC sur les biens environnementaux), la crise s'inscrit dans le cadre du fonctionnement de 2 des 3 piliers du multilatéralisme que sont l'ouver-

ture, la coopération et la paix.

Dans ce contexte, quelles sont les implications pour l'Afrique dans le cadre de l'articulation des liens avec le Programme de développement pour l'après 2015 des Nations Unies ?

Quelles implications pour l'Afrique dans l'Agenda post-2015?

Au regard des positions exprimées par M. Azevêdo lors du Conseil général du 24-25 juillet 2014, le paquet de Bali et plus largement le cycle de Doha est appelé à jouer un rôle clef dans l'Agenda de développement post-2015.

Néanmoins, bien que des progrès aient été perçus par le Directeur-général dans la prise en compte du facteur « commerce » dans les futurs Objectifs de développement durable (ODD), force est de reconnaître que la crise du multilatéralisme commercial constitue un sérieux frein à une contribution effective de cette institution et plus largement de la Genève internationale à l'Agenda post-2015.

A ce titre, les effets positifs attendus pour l'Afrique en matière d'industrialisation compte tenu de l'Accord sur facilitation des échanges sont gelés par le blocage des négociations.

Dans le contexte de réflexion qui caractérise la phase immédiate des négociations de Doha, une plus grande considération des cohérences des politiques publiques s'impose. Pour l'Afrique cela passe notamment par une politique proactive en matière: d'articulation des liens entre régionalisme et multilatéralisme ainsi que de suivi et de transparence.

Le premier aspect prend tout sens au regard de la place de l'Afrique dans la prolifération des accords régionaux et dans la dynamique propre à l'intégration régionale intra-africaine (notamment les négociations en vue de l'accord tripartite entre le COMESA, l'EAC et la SADC) compte tenu des défis et des avantages qui en découlent pour le développement du continent.

Le deuxième aspect s'inscrit dans une approche transversale mais est particulièrement importante au regard des programmes gouvernementaux de stocks à des fins de sécurité alimentaire. Compte tenu de leur importance pour la réalisation de la proposition 2 des Objectifs de Développement Durable (élimination de la faim, réalisation de la sécurité alimentaire, amélioration de la nutrition et pro-

motion de l'agriculture durable) et pour l'effectivité du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), en particulier au regard du pilier 3 (Approvisionnement alimentaire et réduction de la faim), cette question prend tout son sens.

Sources:

[WTO News: Speeches – DG Azevêdo, Trade facilitation will support African industrialization and development, 1 July 2014.](#)

[WTO News: Trade and Environment – Azevêdo welcomes launch of plurilateral environmental goods negotiations, 8 July 2014.](#)

[WTO News: Speeches – DG Azevêdo, Bali can herald a new era in the WTO – Azevêdo, 17 July 2014](#)

[WTO News: General Council – Azevêdo reports “very good level of engagement” on Doha Round work programme, 24 July 2014.](#)

[WTO News: General Council – Azevêdo says trade must play a central role in the Post-2015 Development Agenda, 24 and 25 July 2014.](#)

[WTO, General Council, Agenda item 4 – Implementation of the Bali outcomes, Statement by the Chairman, 25 July 2014](#)

ECLAIRAGE



Maximiser le potentiel : les synergies entre l'Agenda 2063, les Objectifs de Développement Durable et la Genève internationale, par Julien Chambolle

Aux racines de l'Agenda 2063 : la Déclaration solennelle pour le 50^e anniversaire de l'Union Africaine

Le 25 mai 1963 les dirigeants des nations africaines indépendantes se réunissaient à Addis Abeba pour lancer l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Le 26 mai 2013, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont réunis de nouveau dans la capitale éthiopienne pour célébrer le « Jubilé d'or » de ce qui est devenu entretemps l'Union africaine (Sommet de Durban, 2002). Cet événement était l'occasion de faire le point sur la situation actuelle par rapport à l'ambition originelle des panafricanistes.

Le contexte mondial est porteur pour l'Afrique : croissance économique moyenne autour de 5% par an ces dernières années, moins de conflits, développement d'une classe moyenne à l'échelle du continent, amélioration des flux d'IDE, changement dans l'architecture financière mondiale (rôle des BRICS), consolidation des organisations régionales.

C'est sur l'ensemble de cette base que la communauté africaine s'est exprimée à travers la *Déclaration solennelle de la 21^e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernements de l'Union africaine*, à Addis Abeba, le 26 mai 2013. Ce document propose huit axes prioritaires pour l'Afrique :

- identité et Renaissance africaine (la Renaissance africaine est un concept qui vise à préconiser des changements dans les attitudes, les valeurs et les mentalités en vue d'inculquer à tous l'ensemble les préceptes des panafricanistes et d'apprendre l'histoire et les cultures de l'Afrique);
- lutte contre le colonialisme et droit à l'autodétermination des peuples ;
- agenda de l'intégration (mettre en œuvre la zone de libre-échange continentale);
- agenda pour le développement social et économique (éradications du sida, paludisme et tuberculose; mise en valeur par l'Afrique de ses richesses et ressources naturelles, éducation, etc.);
- paix et sécurité ;

- gouvernance démocratique (état de droit, droits de l'homme, participation populaire et gouvernance démocratique);
- détermination de l'Afrique à prendre en main sa propre destinée ;
- place de l'Afrique sur la scène internationale.

Pour ce faire, les dirigeants africains ont décidé d'élaborer une vision et des objectifs à long terme, se matérialisant par un plan d'action pour les 50 prochaines années (chiffre symbolique) afin, selon l'adage de l'Union africaine, de « *construire une Afrique prospère et unie, fondée sur des valeurs communes et un destin commun* ». Cette perspective, qui se situe dans la droite ligne du travail de planification du NEPAD, sera source d'inspiration pour l'élaboration des plans nationaux et régionaux africains dans une optique de développement durable. C'est ainsi qu'est née l'idée de réalisation de l'Agenda 2063.

L'élaboration du document a été confiée, par l'assemblée des hautes personnalités réunies dans la capitale éthiopienne, à la présidence de l'Union africaine épaulée pour se faire par la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (UNECA), à la Banque Africaine de Développement (BAD) ainsi que l'Agence de coordination du NEPAD, à travers un « *vaste processus de consultation mené par les peuples* » (consultations auprès des sociétés africaines et de la diaspora appuyées par le travail d'équipes techniques des organisations mentionnées précédemment).

Que contient l'Agenda 2063 ?

Les avancées des travaux, à travers le « *Zero draft document* » ont été présentées officiellement au 23^e Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine à Malabo (du 20 au 27 juin 2014). Cette version sera complétée et amendée d'un premier plan décennal plus précis lors du prochain Sommet des Chefs d' Etats et de gouvernement.

Bien que sur certains aspects elle reste assez générale, la « *version 0* » est un document très complet de 103 pages qui explique la vision, les risques et les menaces, le cadre de mise en œuvre, le cadre de suivi, d'évaluation et de collecte d'informations, le financement ainsi que les objectifs, jalons, cibles et stratégies pour 2063.

La matrice comprend des éléments d'ordre politique, culturel, économique, social, sécuritaire et environnemental (dans une moindre mesure). Le document est structuré autour de 7 piliers, 22 buts,

44 cibles, des indicateurs et des propositions de stratégie.

Voici les 7 piliers tels que proposés dans le document :

- une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et durable d'un point de vue environnemental (8 objectifs dont l'élimination de la pauvreté absolue, l'économie durable, une éducation pour tous orientée vers les sciences, la technologie et l'innovation, la santé pour tous, la promotion d'une culture de la durabilité environnementale, l'emploi décent pour tous, la recherche orientée sur les sciences, la technologie et l'innovation, la mobilisation du financement domestique et la fin de la dépendance financière extérieure) ;
- une Afrique intégrée, politiquement unie et basée sur les idéaux du panafricanisme (une Afrique intégrée basée sur une éducation citoyenne aux valeurs et à l'éthique panafricaine permettant ainsi l'affirmation des aspirations vers la réalisation des Etats Unis d'Afrique) ;
- une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit (Etat capable, responsable et transparent, bonne gouvernance et pratiques démocratiques, culture des droits de l'homme et principe d'état de droit) ;
- une Afrique paisible et sécurisée (préserver la paix et la stabilité) ;
- une Afrique avec une forte identité culturelle, des valeurs et une éthique (promouvoir l'économie des arts créatifs, mettre fin à la barrière des langues, créer une culture du mérite) ;
- une Afrique où le développement est mené par le peuple, en particulier sur le potentiel de sa jeunesse et des femmes (institutionnaliser les politiques et pratiques de la parité homme/femme, améliorer l'accès aux opportunités économiques pour les femmes et la jeunesse) ;
- l'Afrique comme acteur et partenaire mondial fort et influant (mettre pleinement en œuvre l'engagement de conventions multilatérales et objectifs internationaux de développement, mise en œuvre des engagements et obligations des Etats membres des communautés économiques régionales et des organes de l'Union Africaine).

Une proximité avec les propositions d'Objectif de développement durable de l'ONU et les activités de la Genève internationale

Afin de maximiser les effets et de mobiliser au mieux les parties prenantes (les populations ciblées et ceux qui devront mettre en œuvre et piloter les politiques) ainsi que les financements, les Etats ont un intérêt particulier à trouver les synergies possibles entre l'Agenda de développement post-2015 de l'ONU et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Bien qu'une des ambitions de l'Organisation continentale soit d'autonomiser le plus rapidement le continent, l'appui de la communauté internationale sera indispensable dans le court et moyen terme (notamment du fait de l'inégalité de développement entre pays africains).

En outre, comme une bonne partie de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des ODD est liée et se fera au sein de la Genève internationale, par conséquent, les Organisations de la place peuvent être utiles comme support et aide à la réalisation de l'Agenda 2063 en matière de coopération internationale, de transfert de technologie, de renforcement des capacités et de financement.

Des passerelles existent sur de nombreux points. La porte d'entrée étant matérialisée par l'Objectif 7.1 de l'Agenda 2063 à savoir : « *mettre pleinement en œuvre l'engagement de conventions multilatérales et objectifs internationaux de développement* ».

Concernant les autres objectifs les liens sont nombreux :

- Objectif 1.1- « *augmenter les revenus et éliminer la pauvreté absolue* » peut être relié à la proposition d'ODD 1 (OMS, OIT, CNUCED, OIM, OHCHR, OMPI, etc.);
- Objectif 1.2- « *transformer l'économie durable* » (le secteur agricole étant particulièrement visé : créer de la valeur ajoutée, développer l'économie bleue –d'après la Commission de l'Union Africaine, il s'agit de l'économie liée à l'eau et à l'utilisation des ressources des mers, océans et côtes) peut être relié à plusieurs propositions d'ODD dont la 2e, la 6e, 8e et la 14e (OMC, GAIN, CNUCED, OMM, CCI, OMPI, etc.).
- Objectif 1.3- « *avoir des citoyens éduqués pour un monde axé sur la technologie et la concurrence* » (études secondaires gratuites et obligatoire, orientation vers les métiers du tertiaire et les sciences, la technologie et l'innovation) peut être associé à aux propositions d'ODD4, 8 et 17 (CNUCED, OIT, UIT, OMC, CCI, OHCHR, OMPI, etc.);
- Objectif 1.4- « *avoir des citoyens en bonne santé* » (améliorer l'espérance de vie générale, réduire la mortalité maternelle et infantile, accès aux soins de santé de qualité, accès à un logement décent, à l'eau potable, à un environnement sain et à l'électricité) est clairement lié à la proposition d'ODD 3 mais aussi à l'ODD 1 et l'ODD 2 (OMS, OIT, Global Fund, ONUSIDA, GAVI Alliance, OHCHR, OMPI, etc.);
- Objectif 1.5- « *promouvoir une culture du développement durable auprès des populations, communautés, gouvernement et entreprises* » (consommation durable, changement climatique, déforestation, vie sauvage) est le principal objectif qui porte sur les questions environnementales et le développement durable (avec une partie du 1.2 sur l'économie bleue et du 1.5 sur l'accès à un environnement sain). Plusieurs propositions d'ODD sont concernés à cet égard dont ODD 7, ODD 8, ODD 11, ODD 12, ODD 13, ODD 14 et ODD 15 (Conventions environnementales de Bâle, Stockholm, Rotterdam, programmes du PNUE, Ramsar, OMM, CNUCED, OHCHR, OMPI, etc.);
- Objectif 1.6- « *assurer un emploi rémunéré décent en particulier pour les femmes et les jeunes* » est relié à l'ODD 5, mais aussi l'ODD 8 sur le travail décent et la jeunesse (OIT, CNUCED, OMS, OHCHR, etc.);
- Objectif 1.7- « *trajectoire économique du développement et ambitions nationales sont conduites par la science, la technologie et l'innovation* » n'a pas d'ODD spécifique dédié mais cependant on retrouve des mentions liées à la promotion des nouvelles technologies et de la science dans plusieurs d'entre eux dont les propositions d'ODD 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9 (construire des infrastructures résilientes, promouvoir l'industrialisation inclusive et durable, favoriser l'innovation), 11, 12, 13, 14, 15 et les sous paragraphes de l'ODD 17 « *technologie* » et « *données, suivi et responsabilité* » (IUT, OMPI, CNUCED, OMC, etc.);
- Objectif 1.8- le financement pour le développement national est en lien avec les propositions d'ODD 16 et ODD 17 portant sur les moyens de mise en œuvre et notamment sur le sous paragraphe « *financement* » (CNUCED, Union Interparlementaire, OMC, CCI, OHCHR, OIT, PNUE, OMS, etc.);
- Objectif 3.1- « *un Etat capable qui est responsable et transparent vis-à-vis de ses citoyens* » est lié à la proposition d'ODD 16 (OHCHR, Union Interparlementaire, OIT, CNUCED, etc.);
- Objectif 3.2- « *établir la bonne gouvernance et les pratiques démocratiques* » ainsi que 3.3 « *enraciner la culture du respect des droits de l'homme, de l'état de droit, justice accessible et équitable et objectif* » 4.1 « *préserver la paix et la stabilité* » (éliminer les

conflits internes, les formes de violence contre les femmes, les enfants et les populations marginalisées, créer des forces de sécurité capables et professionnelles) sont liés à la proposition d'ODD 16 (OHCHR, Union Interparlementaire, etc.);

- Objectif 5.1- « *promouvoir l'économie des arts créatifs* » est intégré dans la proposition d'ODD 8 en particulier dans le cadre du tourisme durable (CNUCED, CCI, OMC, etc.);
- Objectif 6.1- « *institutionnaliser politiques/pratiques pour la parité des sexes en particulier sur les leviers socio-économiques* » (parité dans les postes de direction, promotion de la femme dans les sciences, la technologie et l'innovation, promotion de la femme dans la gouvernance à tous les niveaux) et Objectif 6.2 « *améliorer l'accès aux opportunités économiques pour les femmes et les jeunes* » peuvent être rattachés aux propositions d'ODD 5, 8 et 16 (OHCHR, OIT, CNUCED, CCI, OMS, Union interparlementaire, etc.).

Chaque objectif décrit dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine mériterait une étude spécifique. Comme on a pu le constater, chaque processus a son fonctionnement propre mais les passerelles sont nombreuses entre les deux et un lien doit être établi par les gouvernements quand ils devront mettre en œuvre dans leurs politiques nationales à la fois l'Agenda de développement post-2015 de l'ONU et celui de l'Union africaine à l'horizon 2063. Le renforcement des Etats passera par une utilisation optimale des ressources nationales mais aussi des cadres internationaux à disposition comme l'offre abondante proposée par la Genève internationale. Le lien entre besoins nationaux et offre internationale à disposition est un enjeu complexe mais crucial pour le développement des pays africains.

Sources :

[Africa 21](#)

[Site Internet de l'Agenda 2063](#)

[Déclaration solennelle sur le 50^e anniversaire de l'UA à Addis-Abeba](#)

[Draft 0 Document](#)

[Document final du Groupe de travail ouvert de l'ONU sur les Objectifs de développement durable](#)

ABREVIATIONS

ACP: Afrique Caraïbes Pacifique
 ASLM: African Society for Laboratory Medicine ou Société africaine pour la médecine de laboratoire
 AMNA: Accès aux Marchés pour les Produits non Agricoles
 APD: Aide Publique au Développement
 BAD: Banque Africaine de Développement
 CCI: Centre du Commerce International
 CCNUCC: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
 CEDEAO: Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
 CER: Communauté Economique Régionale
 CIT: Conférence internationale du Travail
 CITES: Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora ou Convention internationale sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
 CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
 COMESA: Common Market for Eastern and Southern Africa ou Marché commun d'Afrique orientale et australe
 EAC: East African Community ou Communauté d'Afrique de l'Est
 ECOSOC: Economic and Social Council ou Conseil économique et social des Nations Unies
 FAO: Food and Agriculture Organization ou Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation
 Gain: Global alliance for improved nutrition ou Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition
 GAVI: Global Alliance for Vaccines and Immunisation ou Alliance mondiale pour la vaccination et l'immunisation
 GTO: Groupe de Travail Ouvert
 IDE: Investissement Direct à l'Etranger
 IDH: Indicateur de Développement Humain
 MNT: Maladies Non Transmissibles
 NEPAD: The New Partnership for Africa's Development ou Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
 ODD: Objectif de Développement Durable
 OHCHR: Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'homme ou Office of High Commissioner for Human Rights
 OIM: Organisation internationale pour les migrations
 OIT: Organisation Internationale du Travail
 OMC: Organisation Mondiale du Commerce
 OMD: Objectif du Millénaire pour le Développement
 OMPI: Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
 OMM: Organisation Météorologique Mondiale
 OMS: Organisation Mondiale de la Santé
 ONUSIDA: programme commun des Nations Unies sur le sida
 PMA: Pays les Moins Avancés
 PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement
 PNUE: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
 PEPFAR: President's Emergency Plan For AIDS Relief ou Plan d'urgence du Président des Etats Unis pour la lutte contre le sida
 SADC: The Southern African Development Community ou Communauté de développement d'Afrique australe
 TAR: Thérapie Anti Rétrovirale
 UIT: Union Internationale des Télécommunications
 UA: Union Africaine
 UNECA: United Nations Economic Commission for Africa ou Commission économique des Nations unies pour l'Afrique

VEILLE DOCUMENTAIRE

[Social and Solidarity Economy and the Challenge of Sustainable Development; UNRISD, Geneva, July 2014.](#)

[Atlas of Mortality and Economic Losses from Weather, Climate and Water Extremes \(1970-2012\); WMO, Geneva, 2014.](#)

[Investor-state dispute settlement: A sequel - UNCTAD Series on Issues in International Investment Agreements II ; UNCTAD, Geneva, 23 July 2014.](#)

[The 2014 Human Development Report - Sustaining Human Progress: Reducing Vulnerabilities and Building Resilience; UNDP, Geneva, July 2014.](#)

[Robert D. Lamb ; Africa in the Wider World: State Building Challenges in Africa; CSIS, Washington, July 2014.](#)

[Gap report 2014; UNAIDS, Geneva, July 2014.](#)

AGENDA - JUILLET 2014

Pour cause de congé estival, il y a peu d'activités annoncées au sein de la Genève internationale. On pourra tout de même citer:

27-29 août 2014, Conférence mondiale sur le changement climatique et la santé, OMS, Genève.

Autre réunion d'intérêt:

24-27 août 2014, XXe Congrès mondiale sur la sécurité et la santé au travail, Forum mondial pour la prévention 2014, OIT, Frankfurt.

ANNONCES

Le *think tank* Africa 21 (www.africa21.org) est une association créée à Genève en 2011 et reconnue d'utilité publique par les autorités suisses en 2012.

De par sa nature et son mode de fonctionnement, l'association est en recherche constante de nouveaux membres et de contributeurs.

Recherche de contributeurs et de bénévoles

Nous recherchons des spécialistes des questions liées à la diplomatie du développement économique, humain, de l'environnement mais également des thématiques de l'intégration régionale en Afrique.

De même, toute personne susceptible de nous aider dans le fonctionnement au quotidien de l'association est la bienvenue (administration, comptabilité, recherche de financement, réseautage).

Recherche de partenaires

Notre structure ne saurait se développer sans l'aide de partenaires. C'est pourquoi nous recherchons des:

- partenaires de recherche (*think tank* africains ou non, structures académiques, entreprises de conseil, organisations publiques ou internationales), pour faire de l'échange d'information et d'expertise, mais aussi monter des projets;
- partenaires financiers et logistiques (sous forme de mécénat, de sponsoring et de facilités matérielles).

Africa 21 recherche également des missions de consulting. Merci de nous consulter pour avoir plus de détails.

Africa 21 organise régulièrement des cafés diplomatiques sur ses thèmes de prédilection. Si vous souhaitez participer aux cafés, n'hésitez pas à nous écrire. Nous vous ajouterons à la liste d'invitation.

Pour toute remarque concernant le contenu de cette lettre ou si vous souhaitez répondre à notre appel, n'hésitez pas à contacter le responsable de l'édition Julien Chambolle à:

julien.chambolle@africa21.org

Equipe de rédaction

Responsable éditorial: Julien Chambolle

Responsable scientifique: Alejandro Gómez López

Contributions scientifiques: Dr. Alioune Dione, Dr. Jihene Malek, Lucien Fidel Aba.

La lettre d'information Horizon 2015 est diffusée auprès de 4800 personnes.

SPONSOR

Avec le soutien de la



AFRICA 21 SOUTIENT

SafePlanet

Africa 21 soutient la campagne de sensibilisation du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), en faveur de la protection de l'environnement et de la santé humaine contre les effets des produits chimiques et des déchets dangereux. Pour en savoir plus sur « *Safe planet* », [cliquez ici](#).

Crédit image: CITES, ONU, ONUSIDA, UNIDO, UN-WOMEN, OMC